

ViaTrajectoire vous permet, en qualité de médecin traitant, d'effectuer des démarches dématérialisées d'orientations en plateforme TND pour vos patients.

Cette fiche a pour objectif de vous indiquer comment créer et adresser un dossier à une plateforme TND.

1 La création du dossier TND

Cliquez sur **Créer un dossier** puis sur **Plateforme TND** dans la barre principale. Puis remplissez les données obligatoires* (Sexe, nom de naissance et premier prénom de naissance, ainsi que la date de naissance).

En cliquant sur **Créer le dossier**, un numéro lui est attribué et le dossier est créé.

1.1 Compléter le dossier

Pour naviguer dans le dossier, utilisez les différentes rubriques à droite de l'écran.

1.1.1 Le contenu du dossier

1.1.1.1 Identité de l'enfant

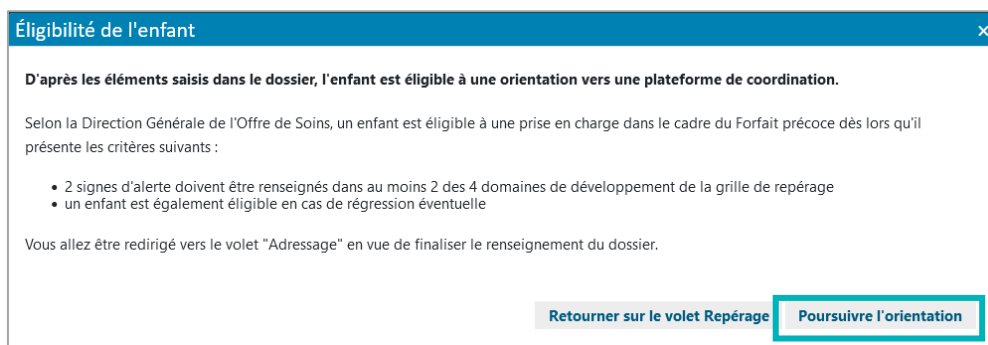
Le **volet identité** comprend les informations sur le patient (identité ainsi que médecin référent).

1.1.1.2 Volet repérage

Le **volet Repérage** comprend la grille des signes d'alertes qui diffèrent en fonction de l'âge de l'enfant. La date de naissance indiquée détermine la grille à remplir. Cependant, le médecin peut sélectionner la grille qu'il juge la plus adaptée.

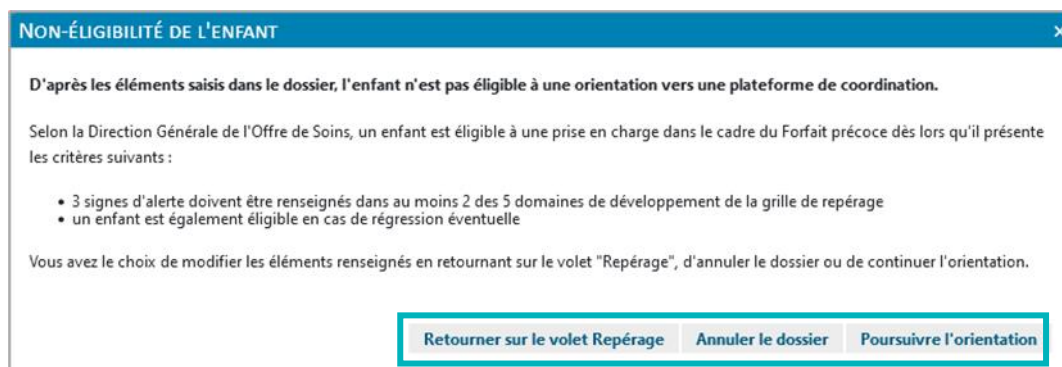
Lorsque vous cliquez sur **valider**, une information sur l'éligibilité de l'enfant à une orientation vers une plateforme de coordination apparaît.

- Si l'enfant est éligible, cliquez sur **Poursuivre l'orientation** pour passer à l'étape suivante.



- Si l'enfant est non éligible, le médecin pourra modifier les informations en cliquant sur **Retourner sur le volet Repérage**, annuler le dossier en cliquant sur **Annuler le dossier** ou bien poursuivre en cliquant sur **Poursuivre l'orientation**.

(Non éligibilité enfant 0-6 ans)



(Non éligibilité enfant 7-12 ans)

Décision d'orientation vers une plateforme de coordination et d'orientation

×

Votre décision d'orienter l'enfant vers une plateforme de coordination et d'orientation (PCO) dépendra de votre analyse des éléments suivants :

1. **La consultation médicale** incluant le recueil des éléments anamnestiques et situationnels.
2. **Le questionnaire renseigné par l'enseignant** qui comprend une description semi-quantitative et par secteurs d'apprentissage des difficultés de l'enfant, ainsi qu'une information sur les actions éventuellement déjà menées à l'école.
A titre d'exemple, vous pourriez être amené à orienter vers la PCO en cas :
 - d'au moins un marqueur de difficulté de niveau 1 dans les apprentissages scolaires, avéré et sévère, persistant après des interventions de première intention, et/ou dépassant 2 ans de décalage par rapport à la classe d'âge ;
 - d'au moins deux marqueurs de difficulté dans les apprentissages scolaires de niveau 2, associés à des marqueurs de difficulté de fonctionnement plus général, et persistant après des interventions de première intention ;
 - deux marqueurs de difficulté de fonctionnement général (de niveau 1 ou 2), associés ou non à des marqueurs de difficulté dans les apprentissages scolaires, mais avec des marqueurs de retentissement sur la qualité de vie.
3. **Le questionnaire renseigné par la famille** qui transmet sur un mode similaire les difficultés de l'enfant observées dans divers secteurs d'activités, complétant ou mettant en perspective la situation scolaire.
4. **L'existence de facteur(s) de risque neurodéveloppementaux** au sens de la Haute Autorité de santé (HAS) doit faire considérer une orientation vers la PCO de façon plus large que dans la population générale.
5. **Les résultats des évaluations et interventions déjà menées** à son niveau ou par l'école.

Si ces éléments vous semblent plaider en faveur d'une exploration plus complète par des bilans pluridisciplinaires coordonné par la PCO, cliquez sur « Poursuivre l'orientation » et vous serez redirigé vers le volet « Adressage » en vue de finaliser le renseignement du dossier.

[Retourner sur le volet Repérage](#) [Poursuivre l'orientation](#)

1.1.1.3 Volet adressage

Le volet adressage apporte des informations administratives sur le patient telles que l'identité, l'adresse ou la couverture par l'Assurance Maladie, et renseigne la prescription médicale (examens, bilans préconisés).

Les éléments inscrits dans « **Identité** » sont ceux renseignés au moment de l'initialisation du dossier.

L'adresse indiquée dans « **Adresse et contacts** » permet de localiser les plateformes se trouvant à proximité du domicile de l'enfant.

Un fois le volet renseigné, cliquez sur le bouton **Valider**.

1.1.1.4 Pièces jointes

Il est possible d'ajouter des pièces jointes. Les pièces jointes médicales doivent respecter certains prérequis.

Pour des raisons techniques et de sécurité, les pièces jointes sont limitées par les contraintes suivantes :

- La taille maximale des fichiers est de **5 Mo**
- Les noms des fichiers ne doivent pas dépasser **50 caractères**
- Les types de fichiers autorisés sont : txt, docx, doc, jpg, gif, png, pdf, xls, xlsx, jpeg, mht, pdf
- Deux fichiers ne peuvent pas avoir le même nom

- Le nombre maximum de pièces jointes pour un dossier est **15**.

1.1.1.5 Sélection et envoi à la plateforme TND

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) couvrant le lieu de résidence de l'enfant s'affiche.

- Il est possible d'envoyer la demande la PCO de son secteur (chaque PCO a défini son territoire de couverture) en cliquant sur **Envoyer**.
- Il est possible de rechercher une autre plateforme en cliquant sur **Rechercher une nouvelle plateforme (en cas de déménagement du patient par exemple, et donc de changement de PCO)**.

- **L'accord des parents** ou des représentants légaux de l'enfant, est recueilli. Cliquez de nouveau sur le bouton **Envoyer la demande**.

ENVOYER LA DEMANDE À LA PLATEFORME

⚠ L'accord de l'ensemble des représentants légaux de l'enfant doit obligatoirement avoir été recueilli avant l'envoi de la demande.
Attention : Une fois la demande envoyée, le dossier ne sera plus modifiable.

Commentaire (Max. 200 caractères)

Envoyer la demande Annuler

Il est possible de suivre la demande en bas de la page.

- Une fois le dossier envoyé, il n'est plus possible de le modifier. Il est toutefois possible d'annuler la demande via le bouton **Annuler la demande**. Cette dernière devra être justifiée.

- Suivre la demande envoyée

PCO [blurred text]

Statut: Envoyée

Annuler la demande

1.1.2 Actions sur le dossier

La partie intitulée **Actions sur le dossier** permet :

- D'avoir accès à l'**Historique des actions** sur le dossier.
- D'**annuler le dossier**. Pour annuler un dossier il faut en préciser la raison.
- D'**imprimer le dossier**.